L'Orient – Le jour 20-11-2019

Réouverture des banques : comment les clients ont digéré les nouvelles restrictions

CONTRÔLE DES CAPITAUX

Malgré la tentative d'uniformisation de l'Association des banques du Liban, beaucoup de situations restent gérées au cas par cas.

Philippe HAGE BOUTROS

Hier, la plupart des agences bancaires du pays ont rouvert leurs portes pour la première fois depuis le 8 novembre comme elles l'avaient annoncé la veille, tandis que la contestation populaire contre les dirigeants politiques se poursuit depuis le 17 octobre.

À l'exception des environs du centre-ville, partiellement bouclés à cause des manifestations autour du Parlement (voir page 3), les guichets ont – pour la seconde fois en moins de trois semaines – été assiégés par de très nombreux clients venus effectuer des opérations sur leurs comptes et se renseigner sur les nouvelles mesures « temporaires » de contrôle de capitaux adoptées dimanche soir par l'Association des banques du Liban (ABL).

Cette dernière préfère parler de procédures visant « à préserver les intérêts des clients et du secteur bancaire », alors que la situation économique et financière du pays s'est significativement détériorée cette année. Si la légalité de ces procédures est contestable en l'absence d'une décision claire de la Banque du Liban ou d'une loi votée au Parlement les entérinant, les banques les justifient par la situation exceptionnelle que traverse le pays. Les représentants du secteur n'ont enfin fourni aucune indication sur la durée de ces restrictions. Selon plusieurs sources bancaires, il est néanmoins difficile d'imaginer un changement de cap tant que la situation politique est aussi incertaine.

Équeutage de persil

Dans les agences, l'ambiance était globalement calme malgré une forte affluence et quelques tensions, selon plusieurs sources concordantes dans la capitale, le Metn et le Kesrouan. Dans plusieurs agences, des agents, tantôt des forces de sécurité, tantôt de l'armée, faisaient le guet, conformément aux mesures du plan de sécurité préparé pendant le week-end, en concertation avec le ministère de l'Intérieur et des Municipalités et dont les grandes lignes avaient été annoncées samedi. Ces mesures ont convaincu les syndicats d'employés de banque, en grève depuis une semaine, de reprendre le travail.

Contacté par L'Orient-Le Jour, un témoin a observé que la majorité de la trentaine de clients attendant leur tour dans une banque à Beyrouth étaient des personnes âgées qui préfèrent généralement effectuer leurs opérations au guichet, ou des entrepreneurs venus effectuer des transactions mises en attente ces dix derniers jours. D'autres venaient tenter leur chance pour forcer les règles mises en place par l'ABL. « Une cliente s'est emportée parce qu'elle voulait retirer plus de dollars que la banque ne pouvait l'autoriser. Elle a finalement été raisonnée par un des employés puis par un responsables de l'agence qui lui ont fourni le montant maximum possible », raconte le témoin interrogé.

Ce dernier a également évoqué le cas d'une mère qui critiquait le fait de ne pas pouvoir transférer de l'argent à sa fille résidant à l'étranger sans fournir de justificatifs, et celui d'un entrepreneur qui s'est renfrogné lorsque les employés de l'agence lui ont avoué de pas avoir d'euros en stock. Un gérant de société a pour sa part indiqué à L'Orient-Le Jour qu'il avait pu retirer près de 10 millions de livres (6 600 dollars environ au taux de change officiel de 1 507,5 livres pour un dollar) pour payer ses employés, entre autres. Mais la scène la plus insolite de la journée s'est déroulée dans une agence de Broummana (Mont-Liban), où une cliente a été filmée en train d'équeuter du persil pour faire un taboulé, en attendant son tour de passer au guichet. « Ils allaient se gâter en voiture avec l'attente », a fait valoir la dame dans une vidéo partagée sur les applications de messagerie instantanées et les réseaux sociaux.

Enfin, dans un communiqué publié en début de soirée, l'ABL a de son côté assuré que l'ensemble des établissements au Liban avaient été « confrontés à de nombreuses demandes », mais que les clients avaient réagi « de manière positive » aux explications fournies par les employés concernant les limitations mises en place.

Plafonds de retrait variables
Les mesures annoncées par l'ABL dimanche ont vocation à harmoniser les procédures des banques face à la crise. Mais certaines d'entre elles ont finalement été transposées de façon différente en fonction de la banque, en commençant par le plafond hebdomadaire pour les retraits en dollars.
Le seuil de mille dollars par semaine fixé par l'ABL pour les titulaires de comptes courants dans cette devise concerne en effet les retraits au guichet, pas ceux effectués via les distributeurs automatiques de billets (DAB), pour lesquelles d'autres plafonds moins élevés étaient fixés par les banques. Si la majorité des établissements ont adopté ce seuil, certaines banques avaient fixé un montant inférieur situé entre 500 et 1 000 dollars. En outre, certaines banques avaient fixé les limites de retraits au guichet en dollars en fonction de la taille du compte, sans toutefois dépasser la limite de 1 000 dollars par semaine. Dans les DAB, les plafonds oscillent généralement entre 200 et 500 dollars par semaine, une règle qui n'est elle aussi valable que pour les titulaires de comptes courants dans cette devise.

Les limites de retraits étaient en revanche beaucoup plus confortables en livres, que ce soit au guichet, où elles pouvaient atteindre 5 millions (3 300 dollars) dans certains établissements, pour les particuliers, ou le triple pour les professionnels, celles-ci pouvant augmenter ou diminuer d'une banque à l'autre. Les plafonds applicables aux retraits par carte en livres variaient eux aussi d'une enseigne à l'autre, les titulaires de comptes courants en dollars pouvant retirer à partir de ces derniers des montants en livres supérieurs à 1 000 dollars, parfois sans limite.

D'autres mesures ont en revanche été en principe appliquées de façon plus uniforme comme la nécessité pour les particuliers de justifier tout transfert à l'étranger en attestant, avec certains documents à l'appui (anciennes factures, reçus ou autres), de la nécessité de « couvrir une dépenses personnelle urgente », comme l'avait défini l'ABL dimanche. Même topo pour les gérants d'entreprise, à qui il pouvait être demandé d'attendre un accord dans les 24 heures de la direction de la banque pour donner le feu vert au virement. Plusieurs sources bancaires ont néanmoins confirmé à demi-mot que les banques étaient beaucoup plus souples avec les clients qui possédaient des comptes à l'étranger ou ceux avec qui elles avaient un « important volume d'affaires ». Une flexibilité qui concerne également les lignes de crédit accordées aux entreprises.
Enfin, les mesures imposées presque sans différence d'une banque à l'autre sont : les paiements en livres ou en dollars effectués par chèque, par carte et par virement sur le territoire, et qui n'ont souffert d'aucune restriction ; le fait que les chèques libellés en devises ne peuvent pas être décaissés ; ou encore l'utilisation des cartes à l'étranger qui dépend des relations interbancaires (un client a affirmé avoir pu payer par carte la semaine dernière avec sa carte libanaise depuis un pays du Golfe sans pouvoir néanmoins retirer).